

RÈGLES DE PASSAGE VERS LA 5^e SECONDAIRE

La promotion vers la 5^e secondaire est automatique pour tous les élèves; on parle alors de promotion par matière. Dès qu'un des cours dont la liste suit est réussi en 4^e secondaire (en juin ou en cours d'été), son niveau suivant est placé à l'horaire de l'élève; on parle ici du français, de l'anglais (régulier ou enrichi), des mathématiques et des cours d'arts obligatoires. En cas d'échec, la matière de 4^e secondaire est replacée à l'horaire de l'élève. À noter que les cours d'arts obligatoires de 4^e secondaire ne sont pas offerts en cours d'été et doivent donc nécessairement être repris en 5^e secondaire, en cas d'échec.

Deux autres matières de 4^e secondaire, si elles sont échouées en juin et en cours d'été, doivent aussi être reprises en 5^e secondaire. Il s'agit du cours d'Histoire du Québec et du Canada ainsi que du cours de science et technologie (FG) ou applications technologiques et scientifiques (FGA). Ces matières remplacent alors les options choisies par l'élève.

Cette année, vous recevrez deux bulletins : celui de l'école et le relevé des apprentissages du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur que vous recevrez par la poste vers la mi-juillet. Notez que certaines notes ne seront pas définitives sur le bulletin de l'école, c'est le cas pour les sciences (SCT ou ATS) et les mathématiques (toutes les séquences). Il s'agit de matières faisant l'objet d'épreuves ministérielles. **Les résultats définitifs pour ces matières ainsi que les crédits qui y sont associés figureront sur le relevé du Ministère. Les élèves en échec pour ces matières seront contactés par téléphone dans la semaine du 3 juillet par les conseillères d'orientation.**

Tout élève de la Commission scolaire de la Capitale ou de l'extérieur peut s'inscrire à un cours de récupération qu'il a déjà suivi pendant l'année scolaire et pour lequel il a obtenu un minimum de 45 % au résultat global à la fin de l'année scolaire.

Les informations concernant l'obtention du **diplôme d'études secondaires (DES)** sont disponibles dans le document *Règles de sanction*. Vous pouvez vous y référer en cliquant [ici](#).

La documentation concernant les cours d'été est disponible au secrétariat de l'école ainsi que sur le site Internet de notre commission scolaire (www.cscapitale.qc.ca).

Veuillez communiquer avec nous pour toute autre information.

François Letarte
Directeur adjoint à la 4^e secondaire